



REPUBLIQUE FRANCAISE (LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE)
DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
CANTON DE FORCALQUIER
COMMUNE DE LA BRILLANNE

Convocation à la séance du conseil municipal
du 24/11/ 2022
à 20h00

Commune de La Brillanne
M. Jean-Charles BORGHINI

Objet : Convocation à la séance du conseil municipal du jeudi 24 novembre 2022 à 20h00.

Chères et chers collègues,

J'ai l'honneur de vous informer que le conseil municipal se réunira le jeudi 24 novembre 2022 à 20h00 en salle du Conseil.

Je vous prie de participer à cette séance dont l'**ordre du jour** est le suivant :

- Validation règlement de collecte déchets DLVA ;
- Révision libre des attributions de compensations DLVA ;
- Demande de dérogation autorisant un permis d'aménager hors des parties urbanisées de la commune ;
- Recours au service d'accompagnement des projets en énergies renouvelables thermiques proposé par le SDE04 ;
- Tarification sociale de la cantine scolaire dans le cadre de l'opération « Cantine à 1€ ;
- Décision modificative de crédit pour abonder le chapitre 65 ;
- Dossier de subvention pour la réhabilitation des cours de tennis ;

Informations et questions diverses :

- Adoption de la charte du Parc Naturel Régional du Luberon ;
- Plan communal de sobriété énergétique ;
- Devenir du projet du centre médical « la medecino »

Merci de vous munir de votre stylo.

Dans l'attente de vous rencontrer, je vous prie de croire en mes sentiments distingués.

Fait à La Brillanne, le 18 novembre 2022
Le maire

Jean-Charles BORGHINI

